

Scandale des immatriculations : derrière les garages fictifs, des fraudeurs par milliers et un Etat défaillant

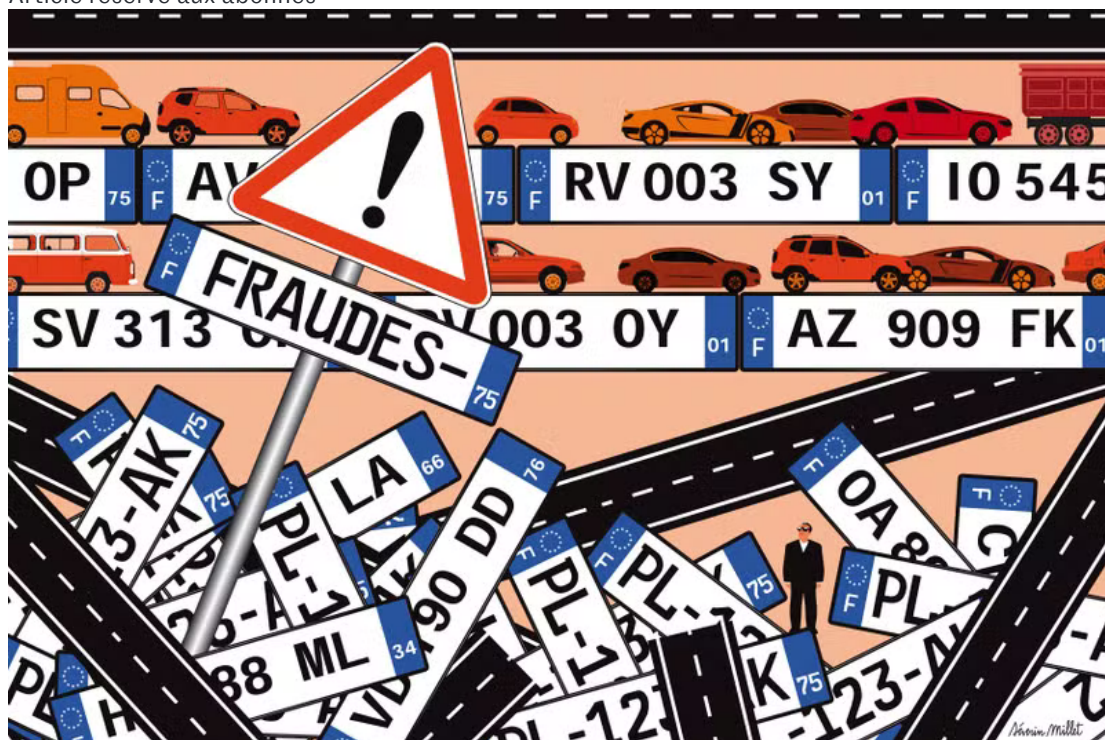
En privatisant le système d'immatriculation des véhicules, en 2017, l'Etat a ouvert la voie aux fraudes en tous genres. Préfectures et forces de l'ordre sont aujourd'hui noyées sous les opérations fictives.

Par Arthur Carpentier et Maxime Vaudano

Publié le 25 décembre 2024 à 05h00, modifié le 26 décembre 2024 à 02h25

• Lecture 7 min.

Article réservé aux abonnés



SÉVERIN MILLET

Au cœur du mois de juillet, une entreprise florissante de commerce automobile a pris ses quartiers dans une petite ville pavillonnaire du Val-d'Oise. Après seulement quelques jours d'existence, elle a fait l'acquisition d'un parc impressionnant de plus de 5 000 véhicules. Une dizaine de Porsche, plus de 200 Audi, deux Harley-Davidson, six limousines, et même deux poids lourds Scania... Ce garage n'a pourtant ni locaux ni salariés. Pas même une boîte aux lettres dans le petit immeuble résidentiel de cinq étages où il est domicilié. Le nom de son gérant ne renvoie à aucune identité réelle. Ce n'est, en somme, rien de plus qu'une société-écran qui a été utilisée comme prête-nom pour immatriculer des milliers de véhicules.

Les histoires comme celle-ci sont bien connues des forces de l'ordre, qui démantèlent régulièrement ces « garages fictifs », auxquels les propriétaires de véhicules recourent pour échapper aux contraventions et aux retraits de points de permis, contourner les malus écologiques, voire blanchir un engin volé avant de le revendre. Une enquête du *Monde* révèle aujourd'hui qu'une faille béante dans la législation française encourage depuis près de huit ans ces fraudes, devenues massives et systématiques. Le système d'immatriculation français est miné par des milliers de fraudeurs qui, tous les ans, réalisent des dizaines de milliers d'opérations fictives.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Avec des conséquences sérieuses sur la sécurité routière, les finances publiques, et même la lutte contre la criminalité organisée. Une microentreprise créée sur Internet en quelques clics suffit pour obtenir auprès de la préfecture une clé d'accès au système d'immatriculation des véhicules (SIV), sans avoir à justifier de locaux ou d'une adresse réelle. D'après le ministère de l'intérieur, 34 000 entreprises sont aujourd'hui habilitées comme « tiers de confiance », sans que personne sache combien sont de véritables garages.

Au nom de la simplification et de la modernisation

Le point de départ de cet accident réglementaire remonte à la fin de la présidence de François Hollande (2012-2017). A cette époque, les opérations d'immatriculation des véhicules sont encore centralisées par les préfectures : les services de l'Etat contrôlent chaque changement de propriétaire avant de l'inscrire dans le SIV, une gigantesque base de données qui centralise les informations-clés de chacun des 55 millions de véhicules en circulation dans le pays. Pilier crucial de l'ordre public en matière routière, le SIV permet notamment aux forces de l'ordre de retrouver le propriétaire d'un véhicule, de contrôler la validité de l'assurance et du contrôle technique, ou encore de savoir à qui adresser les procès-verbaux (PV) pour excès de vitesse.

Mais, début 2017, le SIV est partiellement privatisé. Au nom de la simplification et de la modernisation informatique, les professionnels de l'automobile sont désormais autorisés à éditer directement les informations dans le système, sur simple habilitation de la préfecture. Fini, la vérification préalable des autorités : ces « tiers de confiance » sont censés contrôler eux-mêmes la validité des informations fournies par leurs clients.

Problème : les garages et concessionnaires ne sont pas les seuls à bénéficier de cette nouveauté. En toute légalité, des milliers d'individus sans aucun lien avec le commerce automobile créent alors leur microentreprise dans le seul but d'obtenir l'habilitation préfectorale, pour ensuite monnayer leur accès au SIV à des clients en tous genres. Pour 40 euros, ils écrasent la carte grise du précédent propriétaire ; pour 80 euros, ils mettent en règle l'assurance ; pour 100 euros, ils récupèrent une nouvelle fiche d'identification pour le véhicule. C'est sur ces « siveurs », qui ont fait des démarches d'immatriculation un gagne-pain, que repose désormais la fiabilité du système.

Or la rigueur n'est pas toujours au rendez-vous chez ces « professionnels habilités ». Certains n'hésitent pas à se montrer arrangeants avec leurs clients, en validant des changements d'immatriculation en quelques minutes, sans vérifier correctement les documents justificatifs. Beaucoup font la promotion de leurs services d'immatriculation sur les réseaux sociaux – Snapchat, Facebook... –, au milieu d'autres offres commerciales douteuses, comme les boîtiers de streaming illégal, la production surfaturée d'extraits de Kbis (document officiel attestant l'existence juridique d'une entreprise) ou les ventes de cigarettes électroniques « tombées du camion ».

Dans leurs « stories », certains affichent d'ailleurs clairement la couleur, en détaillant leurs tarifs pour procéder à des opérations « antidatées » ou en vendant des changements de carte grise « sans recherche » du précédent propriétaire. Beaucoup proposent ouvertement à leur client d'inscrire leurs véhicules au nom de garages fictifs, en abusant de la déclaration d'achat (DA), un statut provisoire normalement réservé aux véhicules nouvellement acquis. « *Griller un feu, se garer sur une place réservée aux handicapés, faire un excès de vitesse... C'est la voiture du super-héros, tu ne prends jamais de PV!* », glisse un fonctionnaire bon connaisseur du système.

Groupes criminels

« *Outre l'aspect financier, cette délinquance peut avoir des conséquences très lourdes en matière de sécurité, avec par exemple des véhicules accidentés réimmatriculés et remis sur le marché* », relève Jean-

Marc Galland, l'ancien chef de la mission délivrance sécurisée des titres du ministère de l'intérieur, qui lutte contre ce type de fraudes, aujourd'hui sous-préfet de Villefranche-sur-Saône (Rhône). Police, gendarmerie, ministère de l'intérieur, Agence nationale des titres sécurisés... Personne n'est en mesure de quantifier l'ampleur du phénomène. Mais beaucoup s'accordent à constater une recrudescence de ces manipulations d'immatriculation. *« Des gens qui roulent en déclaration d'achat, c'est une vraie mode, on en arrête beaucoup »*, témoigne une source policière de la métropole lilloise.

A Roubaix (Nord), un jeune gérant d'auto-école a enregistré près de 300 véhicules au nom d'un garage fictif créé en usurpant l'identité d'un cadre commercial de la région parisienne, en 2018. C'est ce dernier qui recevait les contraventions, retraits de points et frais de fourrière liés aux comportements délictueux de ces véhicules fantômes, plutôt que leurs vrais propriétaires, qui n'ont jamais été retrouvés. *« Lorsque l'immatriculation remonte sur une coquille vide, c'est comme une voiture diplomatique : le véhicule n'appartient à personne, se désespère la source policière de l'agglomération lilloise. On ne peut rien faire, à part l'envoyer à la fourrière et le détruire. C'est du gagne-petit, comme lorsqu'on saisit des stupéfiants à des petits dealers... »*

Lire aussi | [Avec 300 voitures à son nom, une victime du scandale des immatriculations a vécu un cauchemar](#)

Les services de « sivage » offerts aux particuliers ne sont toutefois que la face émergée de l'iceberg. Un défi autrement sérieux est posé à l'Etat par les « siveurs » qui se mettent au service de groupes criminels, exploitant leur accès au SIV pour y inscrire des opérations mensongères. Partout en France, les affaires s'accumulent sur les bureaux des forces de l'ordre.

En Ile-de-France, un « siveur » a permis à un réseau d'importateurs de voitures de luxe de contourner des dizaines de milliers d'euros de taxes à l'importation et de malus écologique entre 2020 et 2024. Pour cela, il a simplement enregistré les Rolls-Royce et les Mercedes dans le SIV comme des véhicules spécialement aménagés pour les personnes handicapées, exemptés de fiscalité.

Près de Toulouse, l'accès au SIV a permis à une bande de malfaiteurs de réimmatriculer une trentaine de véhicules de location volés pour éviter qu'ils soient retrouvés. En Haute-Savoie, la marque de plusieurs BMW suspectes a simplement été transformée en « BM » pour leur offrir une nouvelle identité. *« Dans certains cas, ça remonte à de la criminalité organisée ou aux stupéfiants, note Jean-Marc Galland. Les véhicules utilisés par les trafiquants pour les "go fast" ont souvent subi des manipulations d'immatriculation. »*

Vider l'océan à la petite cuillère

Si certains « siveurs » travaillent de façon artisanale, d'autres agissent dans des proportions industrielles. Des documents obtenus par *Le Monde* montrent qu'un « siveur » domicilié en outre-mer a ainsi enregistré, cet été, plus de 10 000 déclarations d'achat vers des garages fictifs en moins d'un mois, jour et nuit – soit en moyenne une toute les trois minutes –, avant d'être bloqué par la préfecture.

Lire aussi | [Scandale des immatriculations : comment de faux bus électriques ont permis de détourner des millions d'euros de primes écologiques](#)

Face à la recrudescence des « sivages », les forces de l'ordre en sont souvent réduites à répondre au cas par cas, faute de pouvoir remonter et démanteler les réseaux. *« Malgré notre bonne volonté, on est limités par notre champ de compétence géographique et de spécialité »*, soupire la source policière lilloise. *« Si on tombe sur un garage fictif immatriculé dans un autre département, il faut alerter les collègues sur place, qui ne connaissent pas forcément le sujet, ajoute un gendarme familier de ces affaires. Au mieux, ils vont se rendre à l'adresse de la société, constater que le garage n'existe pas et demander sa radiation, sans chercher à retrouver les "siveurs". Il faudrait qu'il y ait des services spécialisés ou un processus pour centraliser ces affaires. »*

Dans les préfectures, les cellules antifraude sont, elles aussi, contraintes de vider l'océan à la petite

cuillère. Aidés par un algorithme de détection des anomalies, une poignée d'agents s'attachent, dans chaque région, à bloquer les opérations frauduleuses, à faire radier les garages fictifs et à retirer les habilitations des « siveurs » malhonnêtes. Une gageure, quand on sait que 30 millions d'opérations sont enregistrées chaque année sur le SIV et que les fraudeurs s'organisent très bien pour échapper aux autorités.

Vous avez des informations à nous transmettre ?

N'hésitez pas à **contacter de façon sécurisée notre équipe enquêtes**, qui se tient à votre disposition pour échanger avec vous si vous disposez d'informations ou de documents d'intérêt public.

Comme pour les garages, les sociétés créées pour obtenir les clés d'accès renvoient souvent à des adresses fictives et à des gérants inexistantes, sans qu'il soit possible de remonter aux véritables responsables. Les réseaux les plus organisés disposent de multiples clés et sociétés, qu'ils n'hésitent pas à « cramer ». *« Quand ils voient que ça commence à tiquer au niveau des fourrières, l'information se répand très vite, et il leur suffit de rouvrir une nouvelle société pour recommencer, explique la source policière. C'est tellement simple ! »*

Extrême permissivité

En témoigne la petite agitation qui a saisi le monde des « siveurs », début novembre, lorsque la préfecture du Rhône a adressé une mise en garde contre une trentaine de garages fictifs. Plusieurs « siveurs » ont sauté sur l'occasion pour inviter leurs abonnés sur Snapchat à « *changer leur DA* » au plus vite, en déboursant 60 euros pour transférer l'immatriculation de leur véhicule vers une autre société-écran. *« Tous les revendeurs de DA de France travaillent sur les mêmes sociétés, donc des milliers de voitures [sont enregistrées] sur la même société, a écrit l'un d'eux sur Snapchat. Quand certains font des délits de fuite ou d'autres conneries, ça grille la société. Donc, de temps en temps, il faut changer vos DA. »*

De l'avis de tous, l'extrême permissivité du système mis en place par l'Etat au moment de la réforme de 2017 est largement responsable de ces dérives. *« Voilà ce qu'il se passe quand on cherche à alléger le poids de l'Etat : certains s'engouffrent dans la brèche, persifle un bon connaisseur du système. Avant, les gens faisaient deux heures de queue pour faire leur carte grise à la préfecture, personne n'était content, mais, au moins, les déclarations étaient vérifiées... »*

Sollicitée, la délégation à la sécurité routière nuance l'ampleur de la fraude, qui serait « *minime par rapport au grand nombre d'opérations sur le SIV* ». Cette administration placée sous la tutelle du ministère de l'intérieur révèle toutefois qu'environ 4 000 professionnels habilités sont suspendus ou exclus du système chaque année, soit plus de 10 % du total. Elle assure, en outre, que « *des réflexions sont en cours sur les critères d'habilitation dans le but in fine d'empêcher l'habilitation des professionnels indéclicats, sans pénaliser les professionnels sérieux* ». En attendant, des milliers d'opérations frauduleuses continuent d'être inscrites chaque jour dans le système d'immatriculation français.

Lire aussi notre enquête (2017) : [L'incroyable histoire de l'arnaque à la TVA sur le marché carbone](#)

Arthur Carpentier et Maxime Vaudano